



Réunion informelle en audio avec la DiSi sur le tableau de bord de veille sociale 2020 (TBVS).

Le TBVS est un outil permettant d'analyser l'évolution des conditions de vie au travail dans les services d'année en année.

La CGT a estimé que dans cette période de confinement, il était important de participer afin d'apporter notre avis et élargir sur la situation actuelle des agents.

Le TBVS est composé de six indicateurs socles communs à l'ensemble du réseau.
L'administration a retenu 6 indicateurs :

- Taux de couverture des effectifs :
- Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours
- Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps
- Nombre d'écêtements des horaires variables
- Volume horaire écrêté
- Taux de rotation des agents.

En complément à ses six indicateurs communs, l'administration laisse aux représentants du personnel le choix de 4 indicateurs supplémentaires parmi 5 thèmes : démographie, absentéisme, sécurité au travail, mobilité et relations sociales.

Après débat, l'ensemble des représentants de personnel a retenu :

- le nombre d'arrêts ou de jours pour congés maladie ordinaire (COM)
- le nombre d'arrêts pour congés longue maladie (CLM) et/ou longue durée (CLD)
- le nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites
- le taux de refus de participation à l'entretien professionnel.

L'intersyndicale a également demandé qu'un indicateur sur le télétravail soit créé au regard de l'évolution de l'organisation du travail. La direction fera remonter à la DG.

La CGT a expliqué que les informations remontées par les représentants du personnel sur l'état des services sont bien plus proches de la réalité que tous ces indicateurs. De plus ces indicateurs ne peuvent permettre de tirer des conclusions qu'à l'issue de plusieurs années de variations, ce qui implique un délai de traitement qui peut être préjudiciable à la rapidité d'action attendue par les collègues.

Questions diverses :

En complément à l'audio sur le CODIV-19, nous avons demandé la communication de la répartition Femme/Homme des agents en ASA.

Suite à la mise en application de la loi de transformation de la Fonction Publique, les CAP Nationales et Locales sont supprimées à partir de cette année.

Il a été demandé à la direction de communiquer aux représentants du personnel la procédure qu'elle compte mettre en place, également la méthode prévue afin que les agents souhaitant changer de service puissent exprimer leurs vœux.

Nous sommes également intervenus à propos de l'influence de l'ordonnance du 15 avril (celle du vol des ARTT) sur le calcul de la date de départ des agents qui partiraient à la retraite dans un futur très proche. La DISI nous a répondu que dans certains cas il était possible que cela puisse avoir une influence. Il serait donc plus prudent que ces collègues contactent la DISI pour faire le point sur la situation.

Cette réponse prudente et embarrassée illustre bien les dégâts que cette ordonnance peut engendrer.

Il est évident également que les services RH semblent pour le moment dans l'impossibilité d'en connaître l'interprétation exacte. Nous resterons donc extrêmement mobilisés et vigilants contre cette ordonnance.

Il semble également que dans certains ESI les collègues aient cru comprendre à tort qu'il était impossible de poser des congés dans la période. **Il s'agit uniquement de l'usage de Sirhius qui n'est pas souhaitable** pour des raisons pratiques d'absences éventuelles de valideurs. Ca va mieux en le disant !

Les congés sont donc autorisés dans la période, même si les conditions ne sont pas forcément idéales pour en prendre !